



APPEL À PROJET COUPS DE POUCE 2025

Notice de candidature

Contexte

L'appel à projets "Coups de Pouce" de la Fondation des Femmes vise à apporter chaque année **un soutien fort et large aux associations féministe en difficulté financière, ainsi qu'en direction de nouvelles initiatives innovantes**. L'objectif de cet appel à projets est de garantir la continuité et le développement d'actions essentielles pour toutes les femmes, qu'il s'agisse d'accompagnement, de prévention, d'accès à la santé sexuelle et à l'IVG, de lutte contre la précarité ou d'inclusion.

L'année 2025 marque un tournant : pour la première fois depuis le Grenelle des violences conjugales, les financements publics consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes ont tendance à baisser, alors que les besoins continuent d'augmenter. Si la grande précarité des associations de terrain venant en aide aux femmes n'est pas nouvelle, **la période actuelle est marquée par un contexte budgétaire particulièrement dégradé, sans précédent depuis 15 ans**. L'enquête de la Fondation des Femmes « *Ne leur fermons pas la porte* » menée auprès de 148 associations féministes françaises le confirme : plus de 70% d'entre elles sont inquiètes pour leur avenir, et elles ont vu en moyenne leurs subventions baisser de 15% en 2025 par rapport à 2024.

Cette crise impacte doublement le secteur :

- **la fragilisation du tissu associatif prive des milliers de femmes d'un accompagnement vital**, particulièrement en milieu rural où 50% des féminicides ont lieu, et où les dispositifs d'accompagnement et d'information en matière de violences et de droits sexuels et reproductifs sont déjà moins présents ;
- **le saupoudrage des financements**, à travers la démultiplication de petites subventions et des effets de vases communicants, qui ont pour effet de réduire les financements anciens de certaines structures.

Les associations passent un temps et une énergie croissante à mobiliser des moyens nécessaires à leurs actions. **Cette situation conduit à un mal-être croissant des équipes de terrain et des gouvernances**, empêchées de se concentrer sur leurs missions premières d'accompagnement et de soutien aux femmes.

Même dans un contexte de pression très forte sur les finances publiques, le choix politique, de la part de collectivités et d'administrations, d'opérer des restrictions budgétaires sur les droits des femmes est particulièrement grave et inquiétant. **Les conséquences sont immédiates et dramatiques** : réduction ou suppression des permanences, allongement des délais de prise en charge, diminution des actions de prévention et de sensibilisation, licenciements et insécurité des équipes. L'impact de ces décisions sera sans conteste plus fort sur les femmes les plus exposées et discriminées. Par ailleurs sur le moyen terme, ces décisions ne peuvent que renforcer l'agenda des mouvements



réactionnaires et “anti-genre” alors que des études récentes¹ montrent que leur investissement financier au service de projets médiatiques ne cesse de se renforcer en Europe.

Fidèle à sa mission, la Fondation des Femmes réaffirme son engagement auprès des associations, qui doivent disposer de moyens nécessaires à la conduite de leurs missions essentielles aux femmes et à la société. D’une part en alertant les pouvoirs publics à travers la pétition “Non aux coupes budgétaires qui mettent les femmes en danger”, d’autre part en renouvelant son appel à projets Coups de pouce, en plus de soutiens exceptionnels déjà mis en place.

C’est aussi dans le cadre de cette campagne de financement que seront alloués les dons collectés lors de la Nuit des Relais du 4 juin 2024 à Bordeaux et du 2 Octobre à Toulouse.

La Fondation des Femmes est fière de soutenir le dynamisme, l’innovation et la résistance du tissu féministe, et de contribuer à empêcher que des portes se referment sur les femmes.

Ce soutien de fin d’année aux associations est possible grâce à la générosité exceptionnelle des donateurs et donatrices, mécènes et bénévoles et nous les en remercions.

Calendrier

- Phase de candidature **du 30 septembre au 24 octobre 2025**
- Choix des projets par le Comité des subventions et le directoire de la Fondation des Femmes : **mi décembre 2024**
- Notification des résultats : **avant le 20 décembre 2025**

Projets pouvant être financés : Soutien au fonctionnement et aux projets en manque de financements

- **Un soutien pour répondre aux difficultés financières particulières que rencontrent les associations ou projets**

Afin de soutenir les associations du secteur de l’égalité femme / homme face au contexte politique et social actuel, la Fondation des Femmes, par cet appel à projet vise à combler les difficultés financières en 2025.

Les montants de ce soutien financier seront compris entre 2 000 et 15 000€. Ce soutien financier peut venir compléter de façon rétroactive un manque budgétaire en 2025 ou s’étaler sur une période de 6 à 12 mois en 2026.

Exemples : Projets en manque de financements, difficultés de fonctionnement, baisses ou suppressions de subvention, augmentation des besoins

- **Un soutien pour les nouveaux projets en manque de financements**

¹ The Next Wave: How Religious Extremism Is Reclaiming Power, European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Rights. 2025



**FONDATION
DES FEMMES**

L'accès aux droits des femmes et à l'égalité continuent de mobiliser le secteur associatif. La Fondation des Femmes, par cette campagne de financement, vise à soutenir les petites et nouvelles initiatives innovantes qui émergent et apportent des solutions concrètes aux enjeux féministes.

Les montants de ce soutien financier seront compris entre 2 000 et 15 000€. Ce soutien financier peut venir compléter de façon rétroactive un manque budgétaire en 2025 ou s'étaler sur une période de 6 à 12 mois en 2026.

Exemples : Jeunes projets, communication, événementiel, accompagnement, etc ...

Les associations ayant déjà été soutenues par la Fondation des Femmes en 2025 ne sont pas éligibles.

- **Un soutien spécifique pour les associations de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie suite à la Nuit des Relais Bordeaux et Toulouse 2025**

Le 4 juin 2025 et le 2 octobre 2025 se tenait la **Nuit des Relais Bordeaux et Toulouse de la Fondation des Femmes**, deux courses festives et solidaires pour collecter des fonds pour les associations d'accompagnement des femmes vulnérables et victimes de violence en Nouvelle Aquitaine et en Occitanie, respectivement.

Les montants de ce soutien financier seront compris entre 2 000 et 15 000€. Ce soutien financier peut venir compléter de façon rétroactive un manque budgétaire en 2025 ou s'étaler sur une période de 6 à 12 mois en 2026.

Critères d'éligibilité

- Être une structure à **but non lucratif** : La Fondation des Femmes finance uniquement les projets portés par des associations, loi 1901, des fondations, des ONG, ou toute autre structure à but non lucratif.
- Être une structure **éligible au mécénat** : gestion désintéressée, respect des conditions d'exercice des activités lucratives, non fonctionnement au profit d'un cercle restreint de personnes
- Avoir une **mission exclusivement dédiée à la promotion des droits des femmes** (promotion de l'égalité femmes-hommes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, développement de la santé des femmes, etc.). Ainsi, ne peuvent pas être financées des structures plus généralistes dont seule une partie de l'activité est dédiée à cette mission
- Être une **structure française** qui mène ses **projets en France** (métropolitaine et Outre-Mer)
- La Fondation des Femmes ne soutient pas les associations à caractère religieux ou affiliées à un parti politique, les projets non-associatifs ou individuels (les projets personnels, les voyages, les projets étudiants, les bourses, les créations d'entreprise, les séjours d'études, les stages, les thèses et les mémoires universitaires...), les projets ayant un but promotionnel ou publicitaire

Conditions de candidature :

- Les organismes ne peuvent présenter qu'un seul dossier aux Coups de Pouce.



**FONDATION
DES FEMMES**

- Les organismes ayant déjà été soutenus par la Fondation des Femmes peuvent candidater de nouveau.
- Les organismes peuvent présenter un nouveau projet, un projet déjà en cours, ou l'ensemble des activités de l'association.
- La Fondation des Femmes peut financer intégralement un projet ou être co-financier.

Critères de sélection :

- **Identification claire des bénéficiaires** (directes et indirectes) et de leur profil.
- **Impact du projet/de l'association** et intérêt pour le bien commun.
- **Effet de levier** : le financement de la Fondation des Femmes étant ponctuel, une attention particulière sera portée à l'impact déterminant de la subvention pour permettre à l'association d'améliorer sa situation financière.
- **Degré d'innovation** : la Fondation des Femmes accorde une attention particulière aux projets innovants se saisissant de nouvelles problématiques et de nouveaux outils afin de toujours mieux agir pour les droits des femmes. Cela ne signifie pas forcément un nouveau projet, il est possible de démontrer le degré d'innovation d'un projet d'association déjà existant et s'adaptant à la situation actuelle.
- **Suivi et évaluation** : dans une démarche de transparence, il nous est important de pouvoir suivre et évaluer la mise en œuvre et le succès d'un projet et ainsi de pouvoir communiquer clairement à nos donateur.rice.s sur les projets que nous soutenons. Des objectifs et indicateurs de résultats efficaces et pertinents sont donc indispensables.
- **Cohérence et complémentarité** par rapport aux actions et aux valeurs de la Fondation des Femmes.
- **Travail en partenariat** : la coopération entre associations et autres acteurs sociaux est cruciale pour la Fondation des Femmes; une attention particulière sera portée à l'ancrage du projet dans l'écosystème associatif.

Procédure de sélection

Les dossiers des associations sont analysés et étudiés par l'équipe opérationnelle de la Fondation des Femmes qui vérifie l'éligibilité des structures, collecte les documents administratifs, analyse les projets et effectue des recommandations et échange avec les associations.

Ils sont ensuite soumis à un avis consultatif d'un comité des subventions qui étudie les dossiers éligibles, échange sur la pertinence des projets sur la base des critères de sélection et propose les montants de subventions.

Le Directoire de la Fondation des Femmes sélectionne les projets sur la base des recommandations du comité des subventions, valide les montants et en informe le Conseil de Surveillance de la Fondation des Femmes.

Comment déposer une demande :

Merci de remplir le formulaire de candidature : [ICI](#)
(ou copier le lien : <https://tally.so/r/3Ep26l>)

Pour toute question : coupsdepouce@fondationdesfemmes.org